

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an **deux mil vingt et un**, le **vingt-un** du mois de **d'octobre**, le Conseil communautaire de COMBRAILLES SIOULE ET MORGE, dument convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à la **salle des fêtes** située à **Pouzol**, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Président,

Date de convocation : 15 octobre 2021

Présents :

Membres Titulaires : MM. & Mme BALY Franck, BARÉ Michaël, BERTIN Christine, BISCARAT Catherine, BLANC Sébastien, BONNET Grégory, BOULEAU Bernard, CANUTO Stéphane, CAUDRELIER-PEYNET Valérie, CHAMPOUX Nathalie, CHARBONNEL Pascal, COUCHARD Olivier, CRISPYN Guillaume, DA SILVA José, DA SILVA Sidonio, DOSTREVIE Corinne, ESPAGNOL Alain, FABRE Jean-Louis, FRADIER Alain, GALTIER Jean-Michel, GARRACHON Annie, GAY Laetitia, GENDRE Martial, GEORGES Denis, GRIVOTTE Jean-Michel, GUILLOT Sébastien, LANGUILLE André, LESCURE Bernard, MANUBY Didier, MARTIN Roland, MEGE Isabelle, MUSELIER Jean-Pierre, PERRET Delphine, PERRIN Julien, POUZADOUX Jean-Paul, RAFFIER Christian, RAYNAUD Dominique, ROGUET François, ROUGIER Laetitia, SCHIETTEKATTE Charles, VENEULT Gérard.

Membres suppléants avec voix délibérative : Mme BLOT-BOUCHE Chantal (suppléante de Mme PIEUCHOT-MONNET Chantal).

Procurations : M. HARDOUIN Frédéric à M. BLANC Sébastien, M. ANTUNES Fernand à Mme GARRACHON Annie, Mme DESGEORGES Céline à M. RAYNAUD Dominique et Mme LEFOUR Maryse à M. PERRIN Julien.

Absents/excusés : M. SOULIER Gérard.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membre en exercice : 47

Nombre de personnes présentes : 46

Nombres de suffrages exprimés : 46 dont 4 procurations

Il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, **Mme Catherine BISCARAT** est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Intervention de Combrailles Durables

Conformément à ce qui a été décidé en conseil communautaire, le diaporama présenté et l'offre de Combrailles Durables qui proposent d'étudier les possibilités d'implantation de centrales photovoltaïques au sol sur terrains communaux, a été transmis par mail, lesquels sont annexés audit compte-rendu.

Il est rappelé que les terrains recherchés sont des friches, délaissés, dépôts de gravats entre 4 000 et 10 000 m² pour des centrales de 250 kWc maximum (représentant un loyer annuel de 500 € par centrale). En tout état de cause, il ne doit s'agir de terrains agricoles. Des lots plus petits ou plus grands peuvent aussi être étudiés.

Présentation Conseillère SPEEH et ses missions

Ladite présentation est annexée au présent compte-rendu.

Appel

Installation de M. Denis BARDEL en qualité de conseiller communautaire suppléant pour la commune de BLOT l'ÉGLISE (remplacement de M BOULAIS démissionnaire).

Installation de M. Frédéric HARDOUIN en qualité de conseiller communautaire titulaire pour la commune de LOUBEYRAT (remplacement de M PORTEFAIX démissionnaire).

Approbation du compte rendu du Conseil communautaire précédent

Le compte-rendu du conseil communautaire du 23 septembre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des délégations du Président

La liste des décisions a été envoyée en amont de la séance, en même temps que la note de présentation des dossiers.

Aucune observation n'est faite.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-160 AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2020-006 LOT8 – COMMUNE BLOT L'ÉGLISE – AUVERGNE ENVIRONNEMENT SERVICE

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte l'avenant n°1 au marché n° 2020-006 avec l'entreprise AUVERGNE ENVIRONNEMENT SERVICE – Rue de Picardie 63460 COMBRONDE sur le lot n°8-BLOT L'ÉGLISE. Il y a introduction de nouveaux prix ainsi que l'ajout et la suppression de quantités.

L'avenant amène une modification du prix du marché de + 0.69% par rapport au montant initial du marché soit un nouveau montant du marché de 14 519,50 €HT.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-161 AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2021-006 LOT 15– COMMUNE VITRAC – COLAS RAA

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte l'avenant n°1 au marché n° 2021-006 avec l'entreprise COLAS RAA – 63360 GERZAT sur le lot n°15-VITRAC. Il y a introduction de nouveaux prix ainsi que l'ajout et la suppression de quantités.

L'avenant amène une modification du prix du marché soit +0.15% par rapport au montant initial du marché, le nouveau montant du marché à l'issue de l'avenant est de 55 462,00 € HT.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-162 GEO-REFERENCER LES RANDONNÉES INTERCOMMUNALES – SERVICE DEVELOPPEMENT – BALIRANDO

La communauté de communes « *Combrailles, Sioule et Morge* » accepte la proposition de l'association BALIRANDO, 22 rue Bansac, 63000 CLERMONT-FERRAND, pour le géoréférencement des 13 randonnées situées sur le territoire intercommunal (hors PDIPR), d'un montant de 1 000,00 €TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-163 RENOUVELLEMENT ABONNEMENT MESSAGERIE BLUEMIND –COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE ET CIAS – FACTOR FX

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise FACTOR FX, sise 466 rue de la Parfonterie – 50 400 GRANDVILLE, pour le renouvellement de l'abonnement de la messagerie mailing « Bluemind » utilisé par tous les services de la communauté de communes et du CIAS, moyennant le prix de 2 986,20 € HT soit 3 583,44 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-164 ACHAT ET INSTALLATION DE SERVEUR VOIRIE – SERVICE VOIRIE XEFI

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise XEFI Informatique, 2, allée Alan Turing – 63 170 AUBIERE, pour acheter et d'installer un serveur pour les données de voirie, d'un montant total de 1 739,00 € HT soit 2 086,80 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-165 ACHAT DE LICENCES OFFICE – SERVICE PISCINE – XEFI

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise XEFI Informatique, 2, allée Alan Turing – 63 170 AUBIERE, d'acheter, pour le nouveau matériel informatique installé récemment, deux licences Office, d'un montant total de 513,25 € HT soit 615,90 € TTC. Cela permettra aux agents du centre aquatique de St Georges de Mons de travailler sur des outils communs.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-166 RÉALISATION DE TABLES DE PIQUE NIQUE - GOUR DE TAZENAT – SCIERIE DES COMBRAILLES

La communauté de communes « *Combrailles, Sioule et Morge* » accepte la proposition de l'entreprise SCIERIE DES COMBRAILLES ; 23, Rue de la Vendée ; 63380 MONTEL-DE-GELAT, pour l'achat de bois afin de réaliser des tables de pique-nique au Gour de Tazenat, d'un montant de 1 015,35 € HT soit 1 218,42 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-167 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A XXX VOLET « LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE » DU PIG

Une subvention de 600€ est attribuée à xxx, situé dans la catégorie « ressources modestes » – xxx 63460 COMBRONDE au titre de la prime forfaitaire aux travaux accordée par la Communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » dans le cadre du volet « lutte contre la précarité énergétique » du PIG.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-168 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A XXX VOLET « AUTONOMIE ET MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES » DU PIG

Une subvention de 350€ est attribuée à xxx, située dans la catégorie « ressources modestes » – xxx, 63780 SAINT-GEORGES-DE-MONS au titre de la prime forfaitaire aux travaux accordée par la Communauté de communes « *Combrailles, Sioule et Morge* » dans le cadre du volet « Autonomie et maintien à domicile des personnes âgées et handicapées » du PIG.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-169 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A XXX VOLET « LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE » DU PIG

Une subvention de 600 € est attribuée à xxx, située dans la catégorie « ressources modestes » xxx 63460 COMBRONDE au titre de la prime forfaitaire aux travaux accordée par la Communauté de communes « *Combrailles, Sioule et Morge* » dans le cadre du volet « Lutte contre la précarité énergétique » du PIG.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-170 ETUDE DE FAISABILITE AUTOCONSOMMATION EN PHOTOVOLTAIQUE - CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE SAINT GEORGES DE MONS - CABINET TECSOL

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge retient la proposition du cabinet TECSOL agence Auvergne Rhône Alpes – 4 rue St Sidoine 69003 LYON, pour réaliser l'étude de faisabilité d'un projet photovoltaïque en autoconsommation pour le site du centre aquatique intercommunal, le montant de l'étude est de 4 590,00 € HT soit 5 508,00 € TTC – phases 1 / 2 / 3 et option 1.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-171 VISITE GUIDÉE - INAUGURATION DU GOUR DE TAZENAT - CHEMIN DE TRAVERSESES

La communauté de communes « *Combrailles, Sioule et Morge* » accepte la proposition de l'agence CHEMIN DE TRAVERSESES, Chazeron, 63410 LOUBEYRAT pour la visite guidée de l'inauguration du Gour de Tazenat, d'un montant de 120,00 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-172 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A XXX VOLET « AUTONOMIE ET MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES » DU PIG

Une subvention de 550€ est attribuée à xxx, situé dans la catégorie « ressources très modestes » – xxx, 63200 PROMPSAT au titre de la prime forfaitaire aux travaux accordée par la Communauté de communes « *Combrailles, Sioule et Morge* » dans le cadre du volet « autonomie et maintien à domicile des personnes âgées et handicapées » du PIG.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°173 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE – CAISSE EPARGNE AUVERGNE

La CAISSE EPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN 63 rue Montlosier à Clermont Ferrand, est retenue pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie, dans les conditions suivantes :

- Montant maximum : 700 000 €
- Taux d'intérêt fixe : 0,45 %
- Commission d'engagement : 0,10% du montant
- Commission de non-utilisation : 0,10% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages du mois, payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts
- Modalités de remboursement : Paiement mensuel des intérêts par débit d'office, et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
- Durée du contrat : 12 mois

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-174 ETUDE DE SOL –TERRAIN A PROXIMITE DU CENTRE AQUATIQUE - ALPHA BTP

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de la société ALPHA BTP – Parc d'activités du Cheix – 12 rue Enrico Fermi – 63 540 ROMAGNAT, pour réaliser une étude de sol sur une terrain proche du centre aquatique de St Georges de Mons, d'un montant de 3 440,00 € HT soit 3 816,00 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2021-175 TRAVAUX DE REPRISE DU CARREFOUR DU BOUILHAT – ZONE DU BOUILHAT MANZAT – EIFFAGE ROUTE

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise EIFFAGE ROUTE, 1 rue du Pré Comtal, ZAC des Gravanches, 63 100 CLERMONT-FERRAND, pour la reprise des travaux du carrefour du bouilhat en raison de sa dégradation lors des travaux d'aménagement du Parc d'activités des volcans, d'un montant de 4 150,30 € HT soit 4 980,36 € TTC.

Compte-rendu des délégations du Président – Décisions relatives aux emplois non permanents

ARH2021412	Ar création poste saisonnier du 01 au 30/09/21-28/35ème	ENF. JEUNESSE	Par délégation	SAIS2021/161
ARH2021416	Ar création poste temporaire du 21/09/21 au 07/07/2022-2/35ème	ENF. JEUNESSE	Par délégation	TEMP2021/031
ARH2021417	Ar création poste temporaire du 16/09/21 au 08/07/2022-7/35ème	ENF. JEUNESSE	Par délégation	TEMP2021/032
ARH2021422	Ar création poste saisonnier du 02/09 au 22/10/21-2/35ème	ENF. JEUNESSE	Par délégation	SAIS2021/162
ARH2021431	Ar création poste saisonnier du 24/9/21	EQUIPEMENTS SPORTIFS	Par délégation	SAIS2021/163
ARH2021432	Ar création poste saisonnier du 24/9/22	EQUIPEMENTS SPORTIFS	Par délégation	SAIS2021/164
ARH2021433	Ar création poste saisonnier du 27/09 au 01/10/21-8 heures	ENF. JEUNESSE	Par délégation	SAIS2021/165
ARH2021437	Ar création poste temp du 6/9 au 31/10/21-94h	POLE FONCTIONNEL	Par délégation	TEMP2021/033
ARH2021441	Ar création poste temp du 25/10/21 au 31/12/21-8/35ème	EQUIPEMENTS SPORTIFS	Par délégation	TEMP2021/034
ARH2021442	Ar création poste saisonnier du 01/10/21 au 31/12/21-18/35ème	POLE FONCTIONNEL	Par délégation	SAIS2021/166
ARH2021443	Ar création poste saisonnier du 25/10/21 au 6/11/21-45H	EQUIPEMENTS SPORTIFS	Par délégation	SAIS2021/167
ARH2021444	Ar création poste temporaire du 04 au 08/10/21-6 heures	ENF. JEUNESSE	Par délégation	TEMP2021/033
ARH2021445	Ar création poste temporaire du 05/09/21 au 31/08/2022-32/35ème	ENF. JEUNESSE	Par délégation	TEMP2021/034
ARH2021446	Ar création poste temporaire du 07/10/21 au 31/08/2022-35/35ème	ENF. JEUNESSE	Par délégation	TEMP2021/035
ARH2021455	Ar création poste saisonnier du 17/10 au 5/11/21-19.5h	EQUIPEMENTS SPORTIFS	Par délégation	SAIS2021/168
ARH2021456	Ar création poste saisonnier du 2/11/21 au 7/11/21-14.75h	EQUIPEMENTS SPORTIFS	Par délégation	SAIS2021/169
ARH2021457	Ar création poste temporaire du 11/10/21 au 17/12/21-28.5/35ème	ENF. JEUNESSE	Par délégation	TEMP2021/036
ARH2021458	Ar création poste temporaire du 14 au 15/10/21-4 heures	ENF. JEUNESSE	Par délégation	TEMP2021/037
ARH2021461	Ar création poste saisonnier du 14 au 22/10/21-5 heures	ENF. JEUNESSE	Par délégation	SAIS2021/170

Ajout de points à l'ordre du jour

Désignation d'un membre élu au conseil d'administration du CIAS (remplacement de Mme VIALANEIX).

Principales décisions du Conseil d'Administration du CIAS (pour information)

✓ PÔLE EHPAD

➤ Vaccination des résidents

Une nouvelle campagne de vaccination s'est déroulée au sein de l'EHPAD de Manzat le mardi 12 octobre.

Sur 39 résidents présents :

- 30 ont reçu leur 3^{ème} dose,
- 1 a reçu la 1^{ère} dose,
- 6 doivent attendre un délai supplémentaire pour avoir la 3^{ème} dose (afin de respecter les 6 mois entre chaque dose),
- 1 contre-indication médicale,
- 1 refus (résident non vacciné).

La vaccination à l'EHPAD des Ancizes-Comps initialement prévue le 12 octobre n'a pas pu avoir lieu en raison d'une épidémie de gastro-entérite. L'épisode est terminé depuis ce week-end, les résidents se rétablissent. Nous allons pouvoir organiser à nouveau une campagne. Nous sommes dans l'attente de connaître les disponibilités d'un médecin pour fixer une nouvelle date.

Pour l'EHPAD de Combronde, la campagne de vaccination est repoussée au minimum au mois de novembre. Il faut que les résidents répondent aux critères d'éligibilité (6 mois en règle générale après la 2^{ème} dose). Pour mémoire les résidents ont eu leur 2^{ème} dose en mai.

✓ PÔLE MAINTIEN À DOMICILE

➤ Actualité du Pôle maintien à domicile :

- Tensions en moyens humains (SAAD) :

Le secteur de Combronde éprouve toujours des difficultés concernant les recrutements, peu ou pas de candidatures. Afin de pallier au manque d'effectif et de décharger des intervenantes en souffrance sur ce secteur, certaines prestations d'entretien du logement ont été annulées et les bénéficiaires ont été avertis.

- **Semaine Bleue du 04 au 08 Octobre :**

La semaine bleue est un moment privilégié pour informer, sensibiliser et valoriser la place des aînés dans la vie sociale.

Cet évènement est organisé en partenariat avec les services de maintien à domicile des Combrailles, le CLIC et le SMADC. Cette année nous n'avons pas eu de financement du Conseil départemental. Les activités ont été financées en partie par le CIAS pour un montant de 180 €. De plus, la plateforme d'accompagnement et de répit itinérante (PFAR) du SMADC a proposé des activités gratuites et le CLIC n'a pas valorisé son temps de travail.

La participation aux activités était gratuite et sur inscription. Un référent par commune et un agent administratif du CIAS étaient présents pour les différentes activités selon les sites d'accueil.

Programme :

- ✓ **Lundi 4 octobre :**

Projection du film « Délicieux » au cinéma « La Viouze », situé aux Ancizes-Comps : **8 personnes**

- ✓ **Mardi 5 octobre :**

- Ateliers Cogit'Anim :

Atelier mémoire, séance animée par Marie-Ange NENOT au Château des Capponi à Combronde : **12 personnes,**

- Soirée d'échanges entre aidants :

Séance animée par Marie-Ange NENOT, coordinatrice Plateforme d'Accompagnement et de Répit (PFAR) au Château des Capponi à Combronde : **pas d'inscription séance annulée.**

- ✓ **Mercredi 6 octobre :**

Balade patrimoine à **Charbonnières-les-Vieilles** animée par Renée COUPAT, guide de Pays, diplômée d'Etat. Départ de la Mairie : **11 personnes.**

Nous avons eu des retours positifs sur l'ensemble des activités proposées lors de cette semaine. Les participants ont apprécié le choix du film, l'animation de l'atelier, la balade patrimoine ainsi que l'accueil qui leur a été réservé. Des résidents de l'EHPAD de Combronde ont participé à l'atelier mémoire.

- **Banque alimentaire collecte nationale :**

La collecte nationale aura lieu cette année du **26 au 28 novembre**. Le CIAS propose trois lieux pour la collecte :

- Combronde : Intermarché : collecte le vendredi, samedi toute la journée et dimanche matin,
- Les Ancizes-Comps : Netto : collecte vendredi et samedi toute la journée,
- Manzat : Vival : samedi toute la journée et dimanche matin.

Afin d'organiser cette collecte, la secrétaire du CIAS organise le planning des différents sites. Les inscriptions seront envoyées dans les prochains jours aux mairies et membres du conseil d'administration (inscription sur Doodle ou mail).

En novembre 2020, le CIAS a collecté plus de 3 tonnes de denrées alimentaires qui ont permis de délivrer des colis alimentaires toute l'année 2021. Suite à cette collecte importante, nous avons augmenté la quantité des produits dans les colis alimentaires.

Colis alimentaire délivrés : 2021 : 51 colis, 2020 : 64 colis, 2019 : 90 colis. Nous avons une diminution des demandes de colis alimentaire.

SERVICES FONCTIONNELS

D202110001 Modificatif du tableau des effectifs (avancement de grades)

✓ Création de postes

CDC- Pôle SF	Administrative	Catégorie C	Adjoint administratif principal 1 cl	POSTE A 35/35eme
CDC- Pôle SF	Technique	Catégorie C	Adjoint technique principal 2 cl	POSTE A 35/35eme
CDC- Pôle SF	Technique	Catégorie C	Adjoint technique principal 2 cl	POSTE A 35/35eme
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation principal 1e cl	POSTE A 35/35eme
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation principal 1e cl	POSTE A 35/35eme
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation principal 2e cl	POSTE A 35/35eme
CULTURE	Culturelle	Catégorie C	Adjoint du patrimoine principal 1 cl	POSTE A 35/35eme
ENFANCE JEUNESSE	Sociale	Catégorie C	Agent social principal 1 cl	POSTE A 35/35eme
ENFANCE JEUNESSE	Sociale	Catégorie C	Auxiliaire de puériculture principal 1 cl	POSTE A 35/35eme
ENFANCE JEUNESSE	Sociale	Catégorie C	Auxiliaire de puériculture principal 1 cl	POSTE A 35/35eme
EQUIPEMENTS SPORTIFS	Sportive	Catégorie B	Educateur des APS principal de 2ècl	POSTE A 35/35eme
ENFANCE JEUNESSE	Administrative	Catégorie B	Rédacteur principal de 2è cl	POSTE A 35/35eme
ENFANCE JEUNESSE	Médico-sociale	Catégorie A	Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	POSTE A 35/35eme

✓ Suppressions de postes

SERVICES/BUDGET	FILIERE	CATEGORIE	GRADE	POSTE
CDC- Pôle SF	Administrative	Catégorie C	Adjoint administratif principal 2 cl	POSTE A 35/35eme
CDC- Pôle SF	Technique	Catégorie C	Adjoint technique	POSTE A 35/35eme
CDC- Pôle SF	Technique	Catégorie C	Adjoint technique	POSTE A 35/35eme
ENFANCE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A

JEUNESSE			principal 2e cl	35/35eme
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation principal 2e cl	POSTE A 35/35eme
ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation	POSTE A 35/35eme
CULTURE	Culturelle	Catégorie C	Adjoint du patrimoine principal 2 cl	POSTE A 35/35eme
ENFANCE JEUNESSE	Sociale	Catégorie C	Agent social principal 2 cl	POSTE A 35/35eme
ENFANCE JEUNESSE	Sociale	Catégorie C	Auxiliaire de puériculture principal 2 cl	POSTE A 35/35eme
ENFANCE JEUNESSE	Sociale	Catégorie C	Auxiliaire de puériculture principal 2 cl	POSTE A 35/35eme
EQUIPEMENTS SPORTIFS	Sportive	Catégorie B	Educateur des APS	POSTE A 35/35eme
ENFANCE JEUNESSE	Administrative	Catégorie B	Rédacteur	POSTE A 35/35eme
ENFANCE JEUNESSE	Médico-sociale	Catégorie A	Educateur jeunes enfants 1er cl	POSTE A 35/35eme

✓ Tableau des effectifs au 01 novembre 2021

SERVICES / BUDGET	Nombre de postes ouverts (Effectif budgétaire)	Somme de ETP (postes ouverts)
AMENAGEMENT TERRITORIAL	6	6,0
Attaché		
POSTE A 35/35eme	4	4,0
Attaché principal		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Attaché territorial		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
CDC- Pôle SF	28	25,1
Adjoint administratif		
POSTE A 28/35eme	1	0,8
POSTE A 35/35eme	7	7,0
Adjoint technique		
POSTE A 30/35eme	1	0,9
POSTE A 18/35eme	1	1,0
Adjoint technique principal 1ère classe		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint technique principal 2e cl		
POSTE A 9,1/35eme	1	0,3
Agent de maîtrise		
POSTE A 35/35eme	2	1,0
Attaché principal		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Ingénieur principal		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Rédacteur principal 1 cl		
POSTE A 35/35eme	3	3,0
Technicien		

POSTE A 35/35eme	2	2,0
Adjoint administratif principal 1 cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint technique principal 2è cl		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
Adjoint administratif principal 1è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint administratif principal 2è cl		
POSTE A 32,5/35eme	1	0,9
Adjoint administratif principal de 2ème cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Rédacteur principal		
POSTE A 8/35eme	1	0,2
CULTURE	10	9,1
Adjoint du patrimoine		
POSTE A 20/35eme	1	0,6
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint technique		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
Agent social		
POSTE A 17/35eme	1	0,5
Attaché		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Assistant de conservation du patrimoine principal 2 cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2eme classe		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint du patrimoine principal 1 cl		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
ENFANCE JEUNESSE	61	45,2
Adjoint d'animation		
POSTE A 20/35eme	2	1,1
POSTE A 24/35eme	1	0,7
POSTE A 28,54/35eme	1	0,8
POSTE A 28/35eme	6	4,7
POSTE A 3,98/35eme	1	0,1
POSTE A 30/35eme	4	3,5
POSTE A 32/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	9	9,0
POSTE A 6,66/35eme	1	0,2
POSTE A 7/35eme	1	0,2
POSTE A 15/35eme	1	0,4
POSTE A 2/35eme	3	0,2
POSTE A 18/35eme	1	0,5
POSTE A 5/35eme	1	0,1
POSTE A 17/35eme	1	0,5
POSTE A 21/35eme	1	0,7
POSTE 18/35eme	1	0,5

POSTE A 22/35eme	1	0,6
POSTE A 27/35eme	1	0,8
POSTE A 7.5/35eme	1	0,2
Adjoint d'animation principal 2e cl		
POSTE A 35/35eme	2	1,9
Adjoint technique		
POSTE A 23,65/35eme	1	0,7
POSTE A 19.5/35eme	1	0,6
Adjoint administratif principal 1 cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint d'animation principal 2è cl		
POSTE A 24/35eme	1	0,7
POSTE A 30/35eme	1	0,9
POSTE A 31/35eme	1	0,9
Adjoint d'animation principal 1e cl		
POSTE A 31/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	3	3,0
Adjoint d'animation		
POSTE A 19/35eme	1	0,5
POSTE A 18/35eme	1	0,5
Rédacteur principal 1ère classe		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint d'animation		
POSTE A 35/35eme	2	1,9
Auxiliaire de puériculture principal 1 cl		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
Agent social principal 1 cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Rédacteur principal 2è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
EQUIPEMENTS SPORTIFS	8	7,9
Adjoint technique		
POSTE A 33/35eme	1	0,9
Educateur des APS		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
Educateur des APS principal 1ère classe		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint technique principal de 2è cl		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
Adjoint technique principal 1re cl		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
Educateur des APS principal 2è classe		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
RESTAURATION COLLECTIVE	30	23,5
Adjoint technique		
POSTE A 20/35eme	1	0,6
POSTE A 24/35eme	1	0,7

POSTE A 31/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	8	8,0
POSTE A 7/35eme	1	0,2
POSTE A 15/35eme	1	0,4
POSTE A 9/35eme	1	0,3
POSTE A 16,31/35eme	1	0,5
POSTE A 10.5/35eme	1	0,3
Adjoint technique principal 1ère classe		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
APPRENTI		
POSTE A 35/35eme	0	0,0
Adjoint technique principal 2è cl		
POSTE A 19/35eme	1	0,5
POSTE A 20/35eme	1	0,6
POSTE A 27,84/35eme	1	0,8
POSTE A 28/35eme	1	0,8
POSTE A 29,25/35eme	1	0,8
POSTE A 35/35eme	3	3,0
POSTE A 26,07/35eme	1	0,7
Adjoint technique principal 1è cl		
POSTE A 32/35eme	1	0,9
Adjoint technique principal de 2è cl		
POSTE A 28/35eme	1	0,8
Adjoint technique principal 1è classe		
POSTE A 26/35eme	1	0,7
Adjoint d'animation		
POSTE A 30/35eme	1	0,9
(vide)		
Total général	143	116,7

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les créations / suppressions de postes exposées ci-dessus au 01 novembre 2021
- APPROUVE le tableau des effectifs au 01 novembre 2021

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

D202110002 Extension du service commun RH à plusieurs communes

En 2012, la communauté de communes Côtes de Combrailles avait créé un service commun entre la communauté de communes, le CIAS et plusieurs communes membres (COMBRONDE, MONTCEL, SAINT-HILAIRE-LA-CROIX, SIRP JOZERAND-MONTCEL) afin d'assurer ensemble la gestion de la fonction « ressources humaines ».

Lors de la fusion, ce service commun a été transféré à la nouvelle intercommunalité.

Les missions dévolues au service commun « ressources humaines », qui ne se limitent pas à l'établissement des bulletins de paie, sont les suivantes :

- Les procédures et formalités nécessaires à l'engagement d'agents titulaires ou non titulaires (vérification des conditions d'accès à la FPT, déclarations de vacances, DUE, contrats, arrêtés, ...)
- La réalisation des paies et déclaration sociales, après transmission des éléments variables par la commune bénéficiaire du service mutualisé,
- La gestion administrative des carrières (modèles de délibérations, projets d'arrêtés, courrier aux organismes divers, mise à jour AGIRHE,...)
- Le traitement des congés pour maladie (décomptes des droits de l'agent, rédaction des projets d'arrêtés de demi-traitement, CLM, CLD, déclaration aux organismes concernés dont assurance statutaire,)

Ce service commun est proposé sur le fondement de l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet à un EPCI, a ses établissements publics et aux communes membres de se doter de services communs, indépendamment de tout transfert de compétences.

Par le biais de ces services communs, « gérés par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre » et dont les effets sont réglés par convention, le législateur entend ainsi encourager la mutualisation de services fonctionnels.

Plusieurs objectifs sont poursuivis dans cette démarche :

- Professionnaliser la fonction ressources humaines qui est réglementairement de plus en plus complexe,
- Assurer la continuité de service,
- Partager des ressources (techniques, logicielles, sauvegardes, postes de travail) tout en les rationalisant.

Le remboursement des frais de fonctionnement du service « ressources humaines » par la commune s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service (L'Equivalent Temps Plein), multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement utilisés par la commune sur l'année (cela représente 440 € par agent et par an).

Les communes de MANZAT, SAINT-ANGEL, et SAINT-GAL-SUR-SIOULE ont sollicité la communauté de communes pour intégrer le service commun RH au 01/01/2022.

Une convention précise les modalités de mise en commun et de mise à disposition du service « ressources humaines » au profit des communes.

Les conventions sont conclues pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2022 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les conditions définies à l'article 5 de la convention (préavis de 3 mois).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion au service commun « ressources humaines » placé auprès de la communauté de communes à compter du 01 janvier 2022 des communes de MANZAT, SAINT-ANGEL, et SAINT-GAL-SUR-SIOULE
- AUTORISE le Président à signer les conventions de service commun « ressources humaines » avec les communes concernées

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

D202110003 Dotation de solidarité communautaire 2021
--

a) Fraction A : en lien avec la participation des communes sur les travaux de cuisine et cantine des écoles (idem 2020) – Secteur plaine

Par délibération en date du 10 décembre 2015 le Conseil communautaire de Côtes de Combrailles avait acté plusieurs principes relatifs à la prise de compétence « restauration scolaire ».

Il avait été acté un cofinancement commun – EPCI sur le programme d’investissement pluriannuel, avec une participation des communes à hauteur de 35 % de l’autofinancement à la charge du maître d’ouvrage.

Il était précisé que le cofinancement des communes intervenait sur les dépenses des salles de restauration et office en excluant les surfaces de production des repas, et que la répartition du cofinancement entre les communes sera calculée en fonction des critères population et nombre d’enfants.

Pour mémoire, le cofinancement par commune était le suivant :

	Nombre de repas annuel / 144 jours	Population	Ratio	Montant du cofinancement communes	Montant déjà autofinancé par la commune	Solde à financer par la commune
Beauregard-	96	1132	14,73%	40 865 €	20 227 €	20 638 €
Combronde	225	2106	30,88%	85 707 €	142 651 €	-56 944 €
Champs	30	373	4,73%	13 124 €		13 124 €
Davayat	70	573	9,06%	25 151 €		25 151 €
Gimeaux	24	415	4,57%	12 646 €		12 646 €
Jozerland	37	488	6,02%	16 702 €	80 623 €	-63 921 €
Montcel	45	443	6,32%	17 543 €		17 543 €
Prompsat	39	438	5,84%	16 199 €		16 199 €
Saint Myon	23	453	4,73%	13 136 €		13 136 €
Saint Hilaire	15	316	3,22%	8 946 €		8 946 €
Teilhède	46	429	6,30%	17 494 €		17 494 €
Yssac la tour	15	373	3,60%	9 995 €		9 995 €
TOTAL	665	7539	100,00%	277 508 €		34 007 €

Pour les communes, dont le solde était négatif (c’est-à-dire que les communes ont contribué plus du fait qu’elles ont déjà entièrement autofinancé les travaux sur leurs communes), il était prévu le versement de la soulte au profit des communes sur 10 ans (conformément au débat d’orientation budgétaire).

Ce montant annuel constitue la fraction A de la dotation de solidarité communautaire.

Commune	Dotation de solidarité 2021
COMBRONDE	5 694 €
JOZERAND	6 392 €

Compte-tenu de la période de 10 ans, Cette fraction sera versée jusqu’en 2025 inclus.

b) Fraction B : Complément de reversement FPIC aux communes

Compte-tenu des décisions sur la répartition du FPIC 2021 délibération N°2021-09-002, la fraction B s’élèverait comme suit :

	DSC 2021
BLOT-L'EGLISE	8 655,00 €
LISSEUIL	2 045,00 €
MARCILLAT	7 132,00 €
POUZOL	8 270,00 €
SAINT-GAL-SUR-SIOULE	3 353,00 €
SAINT-PARDOUX	9 895,00 €
SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE	9 113,00 €
SAINT-REMY-DE-BLOT	5 608,00 €
TOTAL	54 071,00 €

c) Fraction C : complément sur la participation aux équipements sportifs de Combronde et Saint-Georges-de-Mons

Afin de verser les montants prévus, il convient de compléter le montant versé par fond de concours par une dotation de solidarité :

Nom Communes	FRACTION C = COMPLEMENT AU FOND DE CONCOURS SUR PARTICIPATION INTERCOMMUNALE AUX GYMNASES COMMUNAUX
COMBRONDE	9 669,00 €
SAINT-GEORGES-DE-MONS	17 260,00 €

d) Montants des dotations de solidarité communautaire 2021

Le président expose que le VI de l'article 1609 nonies C du CGI précise que « L'établissement public de coopération intercommunale, [...] peut instituer au bénéfice de ces communes membres et, le cas échéant, d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre limitrophes une dotation de solidarité communautaire, dont le principe et les critères de répartition sont fixés par le conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers ».

Le montant de cette dotation est fixé librement par le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale.

COMMUNES	FRACTION A fixe (RESTAURATION) jusqu'en 2025	FRACTION B variable N (participation CCSM au FPIC communes)	FRACTION C fixe (participation aux Equipements Sportifs existants des communes)	TOTAL DSC 2021
BLOT L'EGLISE		8 655,00 €		8 655,00 €
COMBRONDE	5 694,00 €		9 669,00 €	15 363,00 €
JOZERAND	6 392,00 €			6 392,00 €
LISSEUIL		2 045,00 €		2 045,00 €
MARCILLAT		7 132,00 €		7 132,00 €
POUZOL		8 270,00 €		8 270,00 €
ST GAL SUR SIOULE		3 353,00 €		3 353,00 €
ST GEORGES DE MONS			17 260,00 €	17 260,00 €
ST PARDOUX		9 895,00 €		9 895,00 €
ST QUINTIN SUR SIOULE		9 113,00 €		9 113,00 €
ST REMY DE BLOT		5 608,00 €		5 608,00 €
Total par fraction	12 086,00 €	54 071,00 €	26 929,00 €	93 086,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'une dotation de solidarité communautaire pour l'exercice 2021,
- DECIDE DE FIXER les montants de la Dotation de solidarité communautaire 2021 conformément au tableau ci-dessus.

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

D202110004 Lignes directrices de gestion Rattrapage fraction A Dotation de Solidarité Communautaire 2020

Par délibération D202009006 en date du 10 septembre 2020, le conseil communautaire avait arrêté le montant des DSC 2020. Cette délibération a omis de mentionner les montants pour les communes de Combronde et de Jozerand.

Aussi, il convient de compléter le montant de la dotation de solidarité 2020, pour les communes suivantes :

Commune	Dotation de solidarité 2020 -complément
COMBRONDE	5 694 €
JOZERAND	6 392 €

Les montants définitifs 2020, sont les suivants :

Nom Communes	DSC 2020
BLOT L'ÉGLISE	5 451,00 €
LISSEUIL	1 288,00 €
MARCILLAT	4 491,00 €
POUZOL	5 208,00 €
SAINT GAL SUR SIOULE	2 112,00 €
SAINT PARDOUX	6 232,00 €
SAINT QUITIN SUR SIOULE	5 739,00 €
SAINT REMY DE BLOT	3 531,00 €
COMBRONDE	16 099,00 €
SAINT-GEORGES-DE-MONS	17 260,00 €
JOZERAND	6 392,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification des montants DSC 2020 conformément au tableau ci-dessus

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

D202110005 Changement de délégué à l'EPF-SMAF

Suite à la démission de Monsieur Michel BOULAIS, la commune de BLOT L'ÉGLISE propose de nommer Monsieur Thierry BATISSE au sein de l'EPF-SMAF en qualité de titulaire.

Suite au décès de Monsieur Yves BUI XUAN, en qualité de suppléant au sein de l'EPF-SMAF, il est nécessaire de proposer un remplaçant (Mme LABIAULE Magalie).

Il en résulte la liste des membres titulaires et suppléants au sein de l'EPF-SMAF suivante :

TITULAIRES

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	BATISSE	Thierry
Madame	DUBLANCHET	Martine
Madame	DERVIN	Josette
Monsieur	CHARVOIN	Christophe
Monsieur	VALLEIX	Philippe
Monsieur	ONZON	Norbert
Monsieur	DIAS	Jean-Pierre
Monsieur	LASSET	Paul
Monsieur	RAFFIER	CHRISTIAN
Monsieur	QUINTY	Patrick

SUPPLEANTS

Civilité	Nom	Prénom
Madame	FERREIRA	Raquel
Monsieur	CRISPYN	Guillaume
Monsieur	NOUZILLE	Jean-Yves
Monsieur	ESPAGNOL	Alain
Monsieur	SAVY	Philippe
Monsieur	GOMICHO	Michel
Monsieur	LESCURE	Bernard
Madame	LABIAULE	Magalie
Madame	ROCHE	Christine
Monsieur	FOURNET-FAYARD	Arnaud

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la liste des membres titulaires et suppléants au sein de l'EPF-SMAF, ci-dessus énoncée

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

D202110006 Correction erreur de calcul sur les forfaits de mise à disposition de locaux communaux au profit des ALSH

Par délibération en date du 23 septembre 2021, le conseil communautaire a approuvé le montant des forfaits pour les remboursements de mise disposition de locaux au profit de l'EPCI pour les ALSH intercommunaux.

Or une erreur s'est glissée pour la commune de COMBRONDE (oubli de soustraire le forfait restauration qui fait l'objet d'un versement distinct).

	Montant du forfait
Beauregard Vendon	9 788,34 €
Charbonnières les Vieilles	464,30 €
Combronde	5 895,38 €
Davayat	4 682,52 €
Les Ancizes-Comps	3 440,73 €
Loubeyrat	538,05 €
Montcel	469,39 €
Prompsat	1 523,60 €
Saint Georges de Mons	1 327,19 €
Saint Quintin sur Sioule	1 440,00 €
Yssac la Tourette	543,53 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la correction du montant du forfait pour la commune de COMBRONDE

Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT

D202110007 Ajustement de la cotisation 2021 à Initiatives Riom Combrailles

Lors du conseil communautaire du 08 avril 2021, par délibération numéro D2021-04-59, la communauté de communes a approuvé le montant de la cotisation 2021 à « INITIATIVE Riom Combrailles » pour un montant de 4 300.00 €.

Or le montant exact de la cotisation notifié s'élève à 4 546,80 € (ajustement nombre d'habitants).

La cotisation s'élève à 0,24 € / habitant (sans changement par rapport à 2020).

Pour rappel, initiative Riom Combrailles propose aux porteurs de projet en création, reprise ou développement des « prêts d'honneur » (prêts à 0%) allant de 3 000 à 25 000 euros selon le nombre d'emplois créés ou maintenus.

Ils proposent également aussi un parrainage : un bénévole, ancien chef d'entreprise ou cadre dirigeant, accompagne l'entreprise pendant 1 an.

Initiative Riom Combrailles reçoit les demandes en provenance des réseaux consulaires mais aussi d'experts comptables et banques privées.

En 2020, 4 entreprises du territoire ont bénéficié de prêts (2 projets de reprise et deux projets de créations).

Cela représente la création de 5 emplois et le maintien d'1 emploi

En 2021, 4 projets seront également soutenus (3 projets de créations et un projet de reprise).

Depuis 2020, une partie des cotisations des communautés de communes est transférée au fonds de prêt : en 2020, 30 % ont été versés soit un peu plus de 9 000 €, et pour 2021 le projet de la plateforme est de transférer 40% soit environ 12 000 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement de la cotisation 2021 à « INITIATIVE Riom Combrailles » pour un montant de 4 546,80 €

Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

AGRICULTURE ET FORET

D202110008 Bois intercommunaux : assiette de coupe 2022

Les modes de vente à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

L'Office National des Forêts (ONF) propose pour l'année 2022 l'assiette des coupes suivantes :

Forêt de	Parcelle	Type de	Décision du propriétaire	Motif de la modification
----------	----------	---------	--------------------------	--------------------------

		coupe		
CC Combrailles, Sioule et Morge	10A	RE	AJOUT	
	11B	E2	AJOUT	
	11C	RS	AJOUT	

RE = Ensemencement

E2 = Deuxième éclaircie

RS = Secondaire

La Proposition d'État d'Assiette complète pour la campagne 2022 est jointe à la présente décision.

La destination des coupes proposée est la suivant :

Forêt de	Parcelle	Type de coupe	Décision du propriétaire	Motif de la modification
CC Combrailles, Sioule et Morge	10A	RE	Vente publique de gré à gré par soumission avec mise en concurrence	Sur pied (en bloc ou unité de produit)
	11B	E2	Vente de gré à gré simple	Sur pied (en bloc ou unité de produit)
	11C	RS	Vente publique de gré à gré par soumission avec mise en concurrence	Sur pied (en bloc ou unité de produit)

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de l'ONF pour le report des coupes 2022 comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

ENFANCE JEUNESSE

D202110009 Approbation de la charte « plan mercredi »

Pour encourager les collectivités à mettre en place ou à développer une offre d'accueil périscolaire sur le temps du mercredi, le Plan mercredi est entré en vigueur depuis la rentrée 2018.

Ce Plan vise à impulser une dynamique de mobilisation des acteurs éducatifs pour maintenir, restaurer ou mettre en place une offre d'accueil de qualité sur le temps du mercredi, accessible au plus grand nombre d'enfants et de familles, notamment pour les communes ayant fait le choix d'une organisation du temps scolaire sur 4 jours.

La CAF soutient la mise en œuvre du plan mercredi, sous la forme d'un financement bonifié de la prestation de service ALSH (appelé PSO), pour les heures nouvelles développées dans le cadre du plan mercredi, lorsque les conditions sont remplies.

e) Rappel des mesures générales du plan mercredi

Une bonification est versée uniquement aux gestionnaires d'ALSH labellisés « Plan mercredi », qui développent des heures nouvelles sur le temps du mercredi depuis le 1er septembre 2018, au sein de communes ayant une organisation du temps scolaire passant à 4 jours ou restant à 4,5 jours.

Cette bonification à la prestation de service Alsh est de 0,46 € par heure nouvelle et par enfant, permettant de porter le financement de la Caf à 1 € par heure nouvelle et par enfant. Ce financement sera versé dans la limite des fonds CAF disponibles.

Afin de pouvoir bénéficier de cette bonification, les Alsh devront répondre aux trois critères cumulatifs suivants :

- Bénéficiaire de la Pso Alsh sur le temps d'accueil du mercredi (c'est le cas des ALSH intercommunaux)
- Être labellisé dans le cadre du Plan mercredi
- Proposer une offre nouvelle d'accueil à compter de la rentrée 2018

f) Modalités conventionnelles pour bénéficier de la bonification du plan mercredi

Pour que les gestionnaires d'accueils de mineurs puissent bénéficier de la bonification de 0,46 € de l'heure pour 2021, les étapes suivantes doivent être réalisées avant le 31/12/2021 :

- Signature d'un PEDT par tous les partenaires (Caf, Préfet de département, directeur académique des services de l'éducation nationale, maire ou président de la collectivité) et les gestionnaires d'accueils de loisirs
- Signature de la convention "charte qualité Plan Mercredi" par les mêmes signataires que le PEDT. Les gestionnaires d'ALSH doivent être listés en annexe. Cela engage la collectivité et les gestionnaires au respect de la charte qualité Plan Mercredi
- Signature d'un avenant à la PSO ALSH pour le financement de la bonification par tous les gestionnaires d'ALSH listés. Cet avenant ne pourra être établi qu'une fois la labellisation Plan mercredi obtenue : les conventions PEDT et Plan mercredis doivent être signés pour pouvoir ouvrir droit à la bonification.

En date du 10 septembre 2021, la convention relative à la mise en place d'un PEDT a été signée. Toutefois, il a été demandé de refaire une demande spécifique pour bénéficier du label « Plan Mercredi » car la charte actuelle n'a pas été renouvelée et elle n'a pas été actualisée. Sans cette charte la collectivité ne bénéficie pas de la bonification des heures nouvelles.

Pour rappel montant des aides dans le cadre du Plan Mercredi :

- 2018 : 1 048 €
- 2019 : 93,81 €
- 2020 : non individualisé, inclus dans le montant de la PSO

g) La charte « mercredi » s'articulerait autour de 4 axes

La charte « mercredi » s'articulerait autour de 4 axes

- Axe 1 : cohérence entre les projets d'école et les projets pédagogiques
- Axe 2 : accueil de tous les publics
- Axe 3 : découverte de son patrimoine
- Axe 4 : communication avec les familles

Les axes définis ne se traduiront pas forcément de la même façon d'un site à un autre.

✓ Axe 1 : cohérence entre les projets d'école et les projets pédagogiques

La communauté de communes s'efforce de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre d'une part, les projets des écoles et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire et ainsi d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent de qualité.

C'est pourquoi l'un des objectifs est de structurer, formaliser et créer une continuité entre le travail éducatif réalisé au sein de l'école et « à côté » de l'école, c'est-à-dire dans les accueils de loisirs, les associations sportives et culturelles et au sein des familles.

En outre, il est important de tenir compte des spécificités et des besoins de chaque enfant, afin de permettre à chacun d'évoluer, de jouer, d'apprendre, de découvrir, de rencontrer, d'expérimenter pendant les différents moments de sa journée et de sa semaine qui doivent être éducatifs et cohérents avec le temps scolaire.

A titre d'exemples, seront proposés ;

- Un parcours citoyenneté :
 - L'éco-citoyenneté : travail sur le tri et la réduction des déchets, le gaspillage alimentaire. Labélisation de certains sites de centre aéré.
 - Vivre ensemble (estime de soi, égalité fille-garçons, respect des différences, empathie...)
- Un parcours éducation artistique et culturelle :
 - Le patrimoine local
- Un parcours éducation à la santé :
 - Hygiène et équilibre alimentaire, avec un axe renforcé sur l'activité physique

Sera également rappelé le principe de « référent intercommunal » dans chaque école (conseil d'école, charte d'utilisation des locaux, projet d'école...)

Seront rappelées les actions de formation déployées par la communauté de communes pour le personnel d'animation : BAFA Citoyen, temps de préparation toutes les semaines, accès aux formations CNFPT ou autre, matinée pédagogique...

Pour permettre à l'équipe de proposer des activités de qualité, la collectivité, privilégie dans la mesure du possible le fait de rester sur le taux d'encadrement périscolaire classique, même parfois celui de l'extrascolaire (1 animateur pour 8-10 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 12-14 enfants de plus de 6 ans) sans bénéficier de la dérogation du taux d'encadrement.

Les activités seront axées sur le rythme de l'enfant avec des temps calmes et des temps d'activités plus actifs.

Des périodicités pour la mise en place d'activités pour des projets.

✓ Axe 2 : Accueil de tous les publics

La Communauté de Communes accueille sur les temps périscolaires et extrascolaires :

- 27 enfants ayant une reconnaissance de la MDPH
- 133 enfants ayant un PAI, certains demandent une vigilance accrue de la part des animateurs (allergies, diabète, etc.)
- Une trentaine d'enfants en « situation difficile » (non reconnus handicapés le plus souvent ayant des problèmes de comportement demandant une prise en charge renforcée par les animateurs).

En parallèle, la collectivité est accompagnée par le DALHIR 63 pour accompagner et informer les familles d'enfants en situation de handicap au sein des accueils de loisirs.

Des animateurs sont spécialement recrutés pour certains enfants demandant une prise en charge accrue, notamment durant les vacances scolaires.

La Communauté de Communes propose une tarification des prestations périscolaires et extrascolaires différenciées et déterminées selon les revenus des familles.

La mise en place de stage permet de réunir les enfants de tout le territoire et de tous les milieux. La collectivité accompagne les familles dans les démarches des aides VACAF et JPA pour les séjours.

✓ Axe 3 : Découverte de son patrimoine

La Communauté de Communes souhaite poursuivre, enrichir et diversifier son offre d'activités périscolaires grâce à son partenariat avec des associations, à l'utilisation de ses équipements culturels et sportifs, à la visite de son patrimoine historique et de ses sites naturels présents sur le territoire (méandre de Queuille, Château Rocher...). En effet, la Communauté de Communes bénéficie d'un patrimoine naturel important, une politique culturelle forte est privilégiée avec deux médiathèques, deux écoles de musique, un cinéma et une salle de spectacle ayant une programmation en direction du jeune public.

La collectivité accompagne financièrement les écoles sur les transports vers les structures intercommunales mais aussi sur des sorties / voyages à la journée.

La journée du mercredi, les enfants ont accès à la médiathèque, au cinéma de la Viouze, à la piscine (2 à 3 séances par ALSH et par an) par exemple.

La collectivité a été labélisée « terre de jeux 2024 », un travail avec les associations a été déjà amorcé et continuera pour apporter du sport et des échanges de pratiques avec les enfants.

✓ Axe 4 : la communication avec les familles

La Communauté de Communes met à la disposition des familles des informations, en temps réel, concernant le temps périscolaire et extrascolaire sur le site de la collectivité via un portail famille.

Le règlement intérieur des accueils de loisirs est en accès libre.

Les référents Enfance-Jeunesse sont présents aux conseils d'école, ils peuvent directement répondre aux questions des parents et les informer sur les éventuels projets.

A chaque rentrée, les familles ont une feuille d'information sur le fonctionnement de la pause méridienne et à chaque période, les familles reçoivent un bilan des TAP.

D'autres actions destinées à informer les familles vont se mettre en place :

- Accès aux programmes d'animation des mercredis par période.
- Organisation de manifestations, rencontres et expositions ;

Enfin, chaque ALSH n'a pas les mêmes possibilités suivant son cadre de vie, les projets avec les enseignants.

Ainsi, un tableau récapitulatif sera mis dans la charte avec des informations par site. Pour information, le site de St-Ours-les-Roches, ne figurera pas dans la demande de la charte car la communauté de communes accueille très peu d'enfants et il n'y a pas de projet avec la commune et ni avec les enseignants.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le président à signer la « charte mercredi » selon les principes évoqués ci-dessus

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

D202110010	BAFA citoyen
-------------------	---------------------

Le BAFA Citoyen est un nouveau dispositif qui permet aux jeunes de 17 à 25 ans, habitant sur le territoire intercommunal, d'accéder à une formation diplômante proche de son domicile à moindre coût.

Il s'organise autour d'une collaboration tripartite :

- Jeune habitant le territoire de CSM de 17 à 25 ans
- Collectivité CSM
- Structure d'action citoyenne du territoire CSM

h) Une collaboration tripartite

La mise en place de ce projet répond à plusieurs problématiques.

- Pour Le jeune : accès à une formation BAFA de proximité

Le cout financier et l'éloignement de la formation BAFA peuvent restreindre certains jeunes à le passer. Avec ce dispositif, la formation reviendrait à seulement 100 € pour le jeune et la formation se déroulera proche de son lieu de vie.

Ainsi le jeune s'engage à suivre les sessions de formation BAFA et il accomplit une action citoyenne de 20h pour bénéficier de l'accompagnement humain et financier de la collectivité. En cas d'arrêt du jeune à la formation, celui-ci devra rembourser la collectivité de la somme dû.

- Pour la communauté de communes : un vivier de personnes diplômés à recruter

La constante augmentation d'accueil d'enfants dans les accueils de loisirs de la communauté de communes demande de recruter constamment du personnel. L'accueil des enfants sera également amélioré avec ce dispositif car la communauté de communes pourra s'appuyer sur des agents diplômés.

La communauté de communes mets en place les moyens humains et financiers pour permettre aux jeunes d'accéder à une formation diplômante avec une participation financière de 100 € pour le jeune.

- Pour la structure de l'action citoyenne : la possibilité de dynamiser son action

Redonner une visibilité de leur action sur le territoire après et/ou dans cette période COVID. S'appuyer sur le dynamisme d'un jeune pour mettre en place une action citoyenne.

i) Déroulement de la formation

- Session général (organisée par les FRANCAS sur le territoire de CSM) : **8 jours**
- Stage pratique (**rémunéré à l'heure**) réalisé dans un ALSH de la communauté de communes CSM : **14 Jours**
- Action citoyenne : **20 h** (exemple : participation aux manifestations de CSM, investissement dans la vie culturelle, sociale ou sportive...)
- Session d'approfondissement (organisée par les FRANCAS sur le territoire de CSM) : **6 Jours**

Le BAFA citoyen se déroule sur une année civile.

j) Le Cout financier

Le cout par stagiaire se décompose comme suit ;

Par stagiaire	Formation session générale	Formation session approfondissement
Cout de la formation FRANCAS	330 €	265 €
Aide de la CAF		91 €
Aide Conseil départemental	70 €	55 €
Autres aides CE + MSA ...	(Variable en fonction du dossier du jeune)	(Variable en fonction du dossier du jeune)
Participation du jeune	50 € (dont 17€ adhésion FRANCAS)	50 €
Financement CSM Pour un stagiaire	227 € maximum	69€ maximum

Pour la formation de 12 stagiaires BAFA, la communauté de communes supportera les coûts suivants :

	Formation générale	Formation Approfondissement
Financement CSM pour 12 stagiaires	2724€ maximum	822 € maximum
Convention CAF (CEJ) jeunesse	-1 918 €	
Repas 5€	560 €	420 €
Location salle	Utilisation des locaux intercommunaux	

Le coût global est estimé pour 12 jeunes diplômés BAFA à **2 608 €** par an. La formation d'un jeune du territoire au brevet d'animateur reviendrait donc à 217 € par jeune.

En parallèle, la Communauté de Communes continuera à financer le BAFA pour les agents permanents non diplômés pour un coût d'environ 2 000€ par an.

Le cout pour l'ensemble des formations BAFA (BAFA citoyen et BAFA pour les agents permanent) serait de 4 608€ par an.

k) Mise en place :

- Un contact ressource pour les jeunes et les structures d'action citoyenne : VADOT Cécile

- Une communication sera créée :
 - A destination des jeunes de 17-25ans habitant le territoire (site internet, affiche en mairie et arrêt de bus, mailing aux familles du logiciel Enfance-jeunesse, médiathèque, cinéma, salle de spectacle...)
 - A destination des structures pouvant accueillir les jeunes afin qu'ils accomplissent l'action citoyenne. Un sondage sera réalisé afin de connaître les besoins de ces structures afin de proposer aux jeunes des actions qui correspondent à leurs envies.
- Recrutement du jeune :
 - Lettre de motivation
 - Critères de recrutement : mixité géographique, disponibilité, engagement, mobilité sur le territoire ...
- Un accompagnement personnalisé sera réalisé :
 - Montage du dossier de financement
 - Mise en relation du jeune avec la structure pouvant l'accueillir pour réaliser les 20h d'action citoyennes
 - Proposition d'un stage rémunéré sur les structures d'accueils de loisirs de la communauté de communes CSM

Le public 17-25 ans est actuellement peu touché par les actions de la communauté de communes. Ce dispositif permet donc de répondre à une problématique que peuvent rencontrer les jeunes de cette tranche d'âge. Le BAFA leur permettra d'accéder à un emploi dit « job d'été » ou un emploi permanent sur tout le territoire aussi bien au niveau local que national. De plus, le stage pratique rémunéré proposé par CSM permet aux jeunes de financer par ce biais la formation complète (100€) et lui permettra d'avoir en plus une ressource financière.

La contrepartie de 20h d'action citoyenne favorisera l'implication du jeune dans l'envie d'agir, de découvrir le territoire. Ils rencontreront des personnes investies dans des secteurs d'activités variés : cultures, sports, arts, musiques, sociales ...

La communauté de communes quant à elle aura des agents qui connaîtront le métier d'animateur ce qui limitera les mauvais recrutements. De plus, ils auront une première connaissance du fonctionnement de CSM, et, à travers leurs recherches pour l'action citoyenne, ils connaîtront le territoire et les actions mises en place par ces structures.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE DE DONNER un avis favorable à la mise en place de BAFA citoyens dans les conditions exposées ci-dessus

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

TRANSITION ECOLOGIQUE

D202110011 **Groupement de commandes « Solaires Dôme » : autorisation à signer le marché de travaux**

Rappel du contexte

SOLAIRE Dôme est une opération qui consiste en l'**implantation massive de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics, d'une puissance de 9 kWc**. Au travers de cette opération, l'ambition est de démontrer que l'un des fondements de la transition énergétique réside avant tout dans la massification de solutions techniques maîtrisées.

Courant 2019, l'aduhme a réalisé une étude d'opportunité dans le cadre de l'opération Solaire Dôme, dont les conclusions ont été présentées lors du conseil communautaire de janvier 2020. Sur 184 bâtiments publics audités, 71 sont apparus susceptibles de pouvoir accueillir une installation photovoltaïque de 9kWc (bâtiments communaux et intercommunaux).

Le 13 mars 2020, un courrier a été adressé aux communes, leur proposant la constitution d'un groupement de commandes de centrales photovoltaïques de 9 kWc (coordonné par CSM) pour

l'installation de centrales sur des bâtiments municipaux ou intercommunaux (la micro-crèche de Davayat, les ateliers du Pont-de-la-Ganne, l'EHPAD de Manzat, le siège de CSM à Manzat), au cours d'une période de 3 ans.

Le 13 novembre 2020, l'acte constitutif du groupement de commande a été signé entre la communauté de communes (coordonnatrice) et les communes de Beauregard-Vendon, Blot-l'Eglise, Champs, Combronde, Davayat, Gimeaux, Les Ancizes-Comps, Manzat, Montcel, Saint-Gal-sur-Sioule, Saint-Georges-de-Mons, Saint-Pardoux, Saint-Rémy-de-Blot, Vitrac.

Attribution du marché pour l'installation de centrales photovoltaïques

Une consultation a été lancée le 1^{er} juin 2021, portant sur l'installation de 28 centrales dont 25 portant sur les bâtiments communaux et 3 sur les bâtiments intercommunaux, dans le cadre d'un groupement de commande coordonné par la communauté de communes Combrailles, Sioule & Morge.

La commission d'ouverture des plis suivi de l'analyse des offres s'est tenue mi-juillet 2021.

A l'issue d'une première analyse les 3 entreprises ayant déposé une offre ont été retenues pour un entretien le 22 septembre 2021. A cette occasion, sur la base d'un ordre du jour préétabli, des précisions ont été apportées par les entreprises et elles ont formalisé leur retour par écrit pour le 23 septembre 2021 à 12h00.

L'ADHUME, en charge de l'analyse des offres, a élaboré son rapport qui aboutit au classement suivant après audition des candidats :

Candidats	Offre	Note Prix /50	Note Technique /50	Note Totale /100	Classement
OHE	Base	45,28	47,50	92,78	5
OHE	Variante 1	47,82	47,50	95,32	2
ELECTRICITE TAUVERON	Base	48,07	46,00	94,07	4
ELECTRICITE TAUVERON	Variante 1	50,00	46,00	96,00	1
TFB SOLAIRE	Base	42,60	50,00	92,60	6
TFB SOLAIRE	Variante 1	45,14	49,00	94,14	3

Le cahier des charges privilégiait l'emploi de panneaux assemblés en France mais autorisait les variantes.

Les 3 offres proposaient les mêmes offres de bases (Panneaux : SYSTOVI V-SYS 375 Wc / 1/2 cellules monocristallines PERC à haute performance / Tolérance positive -0/+5 Wc / Rendement module : 19,8 %) et les mêmes variantes (Panneaux : DUALSUN Flash 375 Shingle Black / garantie produit 25 ans et puissance mini garantie à 25 ans de 84,8 % / Cellules monocristallines PERC à haute performance / Tolérance positive -0/+5Wc / Rendement module : 20 %).

Le panneau SYSTOVI n'existe pas à ce jour (la fabrication n'a pas débuté). Il sera fabriqué en Chine et assemblé en France par une société française (une équipe d'une dizaine de personnes est dédiée à l'assemblage : la plus-value est donc faible). Le prix du panneau est plus élevé pour une rentabilité moindre (par rapport au panneau DUALSUN). Le système d'accroche n'est pas universel et n'est pas adapté à toutes les couvertures. Par ailleurs, tous les candidats ont exprimé des doutes sur la viabilité de l'entreprise.

Le panneau DUALSUN (déjà en fabrication) est fabriqué et assemblé en Chine par une société française (cahier des charges transposable à d'autres fabricants et/ou assembleurs). Le panneau est moins cher et plus performant. Le système d'accroche est universel et s'adapte à tout type de couverture. Par ailleurs, les garanties « constructeur » sont nettement plus fortes.

Sur proposition de la CAO réunie le 28 septembre 2021, et constatant que le coût moyen par installation est globalement inférieur aux estimatifs ayant servi de base à l'étude d'opportunité technico-économique, il est proposé de retenir l'offre VARIANTE de l'entreprise ELECTRICITE TAUVERON pour un montant total de 429 450 €HT.

Les prochaines étapes

Une copie du marché sera transmise à chacun des membres du groupement.

Aux termes de la convention de groupement, le coordonnateur est chargé de préparer, signer et notifier les marchés (et conclure les éventuels avenants).

Chaque membre s'assurant, pour ce qui le concerne, :

- de réaliser la déclaration préalable en vue des travaux,
- de signer la demande de raccordement qui sera adressée à Enedis,
- d'assurer le suivi des travaux, la bonne exécution et le paiement des marchés,
- de contractualiser la vente d'énergie (ils seront aidés dans cette étape par l'entreprise titulaire des travaux).

Une réunion de lancement permettra de fixer les détails non prévus par la convention (pilotage, délivrance des OS, par exemple). Le dossier groupé de demande de l'aide forfaitaire départementale (5 000 € par collectivité) sera établi par le coordonnateur qui indiquera aux communes les éventuelles pièces complémentaires à fournir.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE DE RETENIR l'offre VARIANTE de l'entreprise ELECTRICITE TAUVERON pour un montant total de 429 450 €HT,
- AUTORISE le Président à signer le marché et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision,
- DECIDE DE PRECISER que cette décision sera communiquée aux communes membres du groupement.

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

VOIRIE – INFRASTRUCTURES – EQUIPEMENTS SPORTIFS

D202110012 Marché de travaux programme voirie 2021 : avenant n°1 au lot n°9 commune de SAINT ANGEL

Par délibération n°2021-04-064 en date du 08 avril 2021, le conseil communautaire a approuvé la signature du marché de travaux de voirie programme 2021 sur la commune de SAINT ANGEL avec l'entreprise COLAS RAA.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, il est apparu nécessaire d'apporter des modifications au projet initial, ayant pour objet l'ajout de quantités sur les différents postes de travaux, de structures et revêtements, l'introduction de nouveaux prix unitaire et l'ajout et la suppression de quantités.

L'avenant n°1 lot n°9 – SAINT ANGEL voirie 2021 avec l'entreprise COLAS RAA a pour objet de prendre en compte ces travaux supplémentaires qui ont été examinés lors de la commission d'appel d'offres du 28 septembre 2021. La CAO a donné un avis favorable à cet avenant.

Lot /Entreprise	Avenant	Montant du marché initial ou à l'issu du précédent avenant	Montant avenant (HT)	Nouveau montant du marché (HT)	Augmentation ou Diminution par rapport au montant initial du marché
Lot n°9 COLAS RAA	N°1	29 840.00 €HT	+ 3 686.50 €HT	33 526.50 €HT	+ 12.35 %

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°9 avec l'entreprise COLAS RAA

Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

D202110013 Marché de travaux programme voirie 2021 avenant n°1 au lot n°1 commune de CHARBONNIERES LES VIEILLES

Le président expose que par délibération n°2021-04-064 en date du 08 avril 2021, le conseil communautaire a approuvé la signature du marché de travaux de voirie programme 2021 sur la commune de CHARBONNIERES LES VIEILLES avec l'entreprise AUVERGNE ENVIRONNEMENT SERVICE. Dans le cadre de la réalisation des travaux, il est apparu nécessaire d'apporter des modifications au projet initial, ayant pour objet l'ajout de quantités sur les différents postes de travaux, de structures et revêtements, l'introduction de nouveaux prix unitaire et l'ajout et la suppression de quantités. L'avenant n°1 lot n°1 – CHARBONNIERES LES VIEILLES voirie 2021 avec l'entreprise AUVERGNE ENVIRONNEMENT SERVICE a pour objet de prendre en compte ces travaux supplémentaires qui ont été examinés lors de la commission d'appel d'offres du 28 septembre 2021. La CAO a donné un avis favorable à cet avenant.

Lot /Entreprise	Avenant	Montant du marché initial ou à l'issu du précédent avenant	Montant avenant (HT)	Nouveau montant du marché (HT)	Augmentation ou Diminution par rapport au montant initial du marché
Lot n°1 AUVERGNE ENVIRONNEMENT SERVICE	N°1	42 960.50 €HT	+ 6 743,60 €HT	49 704.10 €HT	+ 15.70 %

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°1 avec l'entreprise AUVERGNE ENVIRONNEMENT SERVICE

Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

D202110014 Signature de l'accord cadre pour la Signalisation Verticale Marché 2021-004

La Communauté de Communes a lancé le 21 juillet 2021 une consultation pour un accord cadre à bons de commande pour la réalisation de la signalisation verticale dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie sur le territoire de la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge. Cette consultation a été lancée en procédure adaptée en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Au vu du rapport d'analyse des offres et du classement établi au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres du 28 septembre 2021 a proposé de retenir le candidat suivant :

Entreprise	Montant maximal annuel HT
SIGNAUX GIROD	40 000 € HT

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'accord cadre avec la société SIGNAUX GIROD

Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

D202110015 Soutien aux équipements sportifs communaux (fonds de concours) – Gymnase de Combronde

Préambule – rappel historique

Par délibération en date du 13 décembre 2018, le conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » pour les équipements suivants :

- Centre aquatique intercommunal à Saint-Georges-de-Mons
- Gymnase intercommunal à Manzat
- Gymnase intercommunal aux Ancizes-Comps
- Salle multisports à Pouzol « La Passerelle »

Lors de la même séance, il a été arrêté le principe d'un soutien financier aux équipements communaux suivants :

- Gymnase de Combronde
- Equipements sportifs à Saint-Georges-de-Mons (2 gymnases au complexe des Grelières (+ vestiaires mutualisés), 1 Dojo dite « Salle du moulin », 1 boulodrome).

Les montants plafonds des participations budgétaires ont été arrêtées comme suit

- Gymnase Combronde : 36 419 € (soit un plafond de dépenses de 52 027 €)
- Equipements sportifs à Saint Georges de Mons : 60 410 € maximum (soit un plafond de dépenses de 86 300 €)

Le montant du soutien financier intercommunal s'élève à hauteur de **70 % des dépenses d'exploitation** dans la limite des montants inscrits ci-dessus.

Le fonds de concours étant légalement limité à 50 %, le financement doit être complété par la dotation de de solidarité.

Les communes ont transmis l'état récapitulatif annuel des dépenses.

Il convient désormais de délibérer officiellement sur les montants conformément au tableau ci-dessous :

	<i>Pour mémoire dépenses justifiées n-1</i>	Dépenses d'exploitation justifiées	Dépenses d'exploitation annuelles <u>retenue</u> <u>plafonnée</u>	Taux d'intervention	Montant de la participation	Fonds concours	Solde DSC
Equipements sportifs Saint-Georges-de-mons	89 177,24 €	92 311,05 €	86 300 €	70%	60 410 €	43 150 €	17 260 €
Gymnase Combronde	52 854,00 €	48 342,00 €	48 342 €	70%	33 840 €	24 171 €	9 669 €

En vertu de l'article L5214-16 du CGCT, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'un fonds de concours au profit de la commune de Combronde pour le fonctionnement du gymnase de Combronde d'un montant de 24 171 €
- DECIDE DE PRECISER que le calcul du fonds de concours 2021 s'appuie sur l'état récapitulatif des dépenses réalisées de 2020

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

D202110016	Soutien aux équipements sportifs communaux (fonds de concours) – Saint-Georges-de-Mons
-------------------	---

En vertu de l'article L5214-16 du CGCT, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'un fonds de concours au profit de la commune de Saint-Georges-de-Mons pour le fonctionnement des équipements sportifs visés en objet de la présente délibération pour un montant de 43 150 €
- DECIDE DE PRECISER que le calcul du fonds de concours 2021 s'appuie sur l'état récapitulatif des dépenses réalisées de 2020

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

D202110017	Convention de financement carrefour à feux RD227/RD16 sur la commune de Loubeyrat
-------------------	--

Par délibération en date du 10 décembre 2020, la communauté de commune avait délibéré, à la demande de la commune de LOUBEYRAT, pour faire étudier l'aménagement de feux sur le carrefour entre la RD227 et la RD16, en centre bourg.

Rappelons que selon la doctrine administrative, les feux de circulation sont rattachés à la compétence voirie intercommunale, la communauté de communes ayant redélégué la compétence « feux tricolores » au SIEG.

Le SIEG a remis l'avant-projet le 27 septembre 2021.

Le montant de l'opération s'élève à 56 000 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant à hauteur de 60 % du montant HT et en demandant à l'EPCI un fond de concours égal à 40 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC et de l'Ecotaxe, soit 22 404,32 €

Rappelons que la participation intercommunale est imputée au « compteur voirie investissement » de la commune.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de carrefour à feux sur la RD227/RD16
- APPROUVE le versement du fonds de concours au profit du SIEG à hauteur de 22 404,32 €
- AUTORISE Le Président à signer la convention de financement

- AUTORISE le Président à procéder au versement du fonds, après réajustement en fonction du décompte définitif des travaux

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

DESIGNATION DE MEMBRES

D202110018 Désignation d'un membre élu au conseil d'administration du CIAS (remplacement de Mme VIALANEIX)

La commune de COMBRONDE propose de nommer Mme Christine BERTIN au conseil d'administration du CIAS (collège des élus).

Il en résulte la liste des membres élus et nommés au conseil d'administration du CIAS suivante :

COMMUNE DE REPRESENTATION	COLLEGE	CIVILITE	NOM	PRENOM
BLOT-L'EGLISE	ELUS	Monsieur	BOULEAU	Bernard
LOUBEYRAT	ELUS	Madame	CAUDRELIER-PEYNET	Valérie
CHARBONNIERES-LES-VIEILLES	ELUS	Madame	CHAMPOUX	Nathalie
TEILHEDE	ELUS	Monsieur	CHARBONNEL	Pascal
SAINT-ANGEL	ELUS	Monsieur	DA SILVA	Sidonio
MANZAT	ELUS	Madame	DOSTREVIE	Corinne
DAVAYAT	ELUS	Monsieur	FABRE	Jean Louis
SAINT-GEORGES-DE-MONS	ELUS	Madame	LEFOUR	Maryse
ANCIZES-COMPS	ELUS	Monsieur	MANUBY	Didier
PROMPSAT	ELUS	Monsieur	MARTIN	Roland
SAINT-MYON	ELUS	Monsieur	MUSELIER	Jean-Pierre
SAINT GEORGES DE MONS	ELUS	Monsieur	PERRIN	Julien
COMBRONDE	ELUS	Madame	PERRET	Delphine
SAINT-PARDOUX	ELUS	Madame	PIEUCHOT-MONNET	Chantal
SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE	ELUS	Monsieur	RAFFIER	Christian
COMBRONDE	ELUS	Madame	BERTIN	Christine
GIMEAUX	ELUS	Monsieur	GUILLOT	Sébastien
SAINT-REMY-DE-BLOT	NOMME	Monsieur	AUBIGNAT	Michel
LISSEUIL	NOMME	Madame	CHABRIER	Laetitia
CHAMPS	NOMME	Madame	CLEMENT	Julie
YSSAC-LA-TOURETTE	NOMME	Madame	DELVINCOURT	Béatrice
VITRAC	NOMME	Monsieur	DERIGON	Dominique
SAINT-GAL-SUR-SIOULE	NOMME	Madame	DURANTEL	Sylvie
CHATEAUNEUF-LES-BAINS	NOMME	Madame	ECLACHE	Valérie
GIMEAUX	NOMME	Madame	GRANET	Séverine
JOZERAND	NOMME	Madame	GUEYTON	Christiane
SAINT-HILAIRE-LA-CROIX	NOMME	Madame	LEYMARIE	Josette

POUZOL	NOMME	Madame	MAHIEU	Catherine
MONTCEL	NOMME	Madame	MATHEY	Françoise-Paule
BEAUREGARD-VENDON	NOMME	Madame	NONY	Marie-Anne
QUEUILLE	NOMME	Madame	RAYNAUD	Isabelle
UDAF	QUALIFIE	Madame	BLANC	Mireille
Membre nommé qualifié	QUALIFIE	Madame	LAMAISON	Marie-Hélène

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification des membres élus du conseil d'administration du CIAS

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

La séance est levée à 21H30.

Liste des délibérations du Jeudi 21 octobre 2021

SERVICES FONCTIONNELS.....	7
D202110001 MODIFICATIF DU TABLEAU DES EFFECTIFS (AVANCEMENT DE GRADES)	7
D202110002 EXTENSION DU SERVICE COMMUN RH A PLUSIEURS COMMUNES	11
D202110003 DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2021	12
D202110004 LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RATTRAPAGE FRACTION A DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2020 14	
D202110005 CHANGEMENT DE DELEGUE A L'EPF-SMAF.....	15
D202110006 CORRECTION ERREUR DE CALCUL SUR LES FORFAITS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DES ALSH 16	
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT	17
D202110007 AJUSTEMENT DE LA COTISATION 2021 A INITIATIVES RIOM COMBRAILLES	17
AGRICULTURE ET FORET	17
D202110008 BOIS INTERCOMMUNAUX : ASSIETTE DE COUPE 2022	17
ENFANCE JEUNESSE.....	18
D202110009 APPROBATION DE LA CHARTE « PLAN MERCREDI »	18
D202110010 BAFA CITOYEN	21
TRANSITION ECOLOGIQUE	23
D202110011 GROUPEMENT DE COMMANDES « SOLAIRES DOME » : AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX.....	23
VOIRIE – INFRASTRUCTURES – EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	25
D202110012 MARCHE DE TRAVAUX PROGRAMME VOIRIE 2021 : AVENANT N°1 AU LOT N°9 COMMUNE DE SAINT ANGEL 25	
D202110013 MARCHE DE TRAVAUX PROGRAMME VOIRIE 2021 AVENANT N°1 AU LOT N°1 COMMUNE DE CHARBONNIERES LES VIEILLES	26
D202110014 SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE POUR LA SIGNALISATION VERTICALE MARCHE 2021-004.....	26
D202110015 SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX (FONDS DE CONCOURS) – GYMNASSE DE COMBRONDE .	27
D202110016 SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX (FONDS DE CONCOURS) – SAINT-GEORGES-DE-MONS .	28
D202110017 CONVENTION DE FINANCEMENT CARREFOUR A FEUX RD227/RD16 SUR LA COMMUNE DE LOUBEYRAT	28
DESIGNATION DE MEMBRES	29
D202110018 DESIGNATION D'UN MEMBRE ELU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS (REMPLACEMENT DE MME VIALANEIX) 29	

Signatures des membres présents au conseil communautaire du
Jeudi 21 octobre 2021

Le Président,
M. GUILLOT Sébastien

La Secrétaire de séance,
Mme BISCARAT Catherine

Les membres du conseil communautaire :

ANTUNES Fernand Les Ancizes-Comps Procuration à Mme Annie GARRACHON	BALY Franck Saint-Georges-de-Mons	BARE Michaël Charbonnières-les-Vieilles	BISCARAT Catherine Pouzol
BERTIN Christine Combronde	BLANC Sébastien Loubeyrat	BONNET Grégory Montcel	BOULEAU Bernard Blot-l'Eglise
CANUTO Stéphane Queuille	CAUDRELIER-PEYNET Valérie Loubeyrat	CHAMPOUX Nathalie Charbonnières-les-Vieilles	CHARBONNEL Pascal Teilhède
COUCHARD Olivier Manzat	CRISPYN Guillaume Champs	DA SILVA José Manzat	DA SILVA Sidonio Saint-Angel
DESGEORGES Céline Saint-Georges-de-Mons Procuration à M. Dominique RAYNAUD	DOSTREVIE Corinne Manzat	ESPAGNOL Alain Combronde	FABRE Jean Louis Davayat
FRADIER Alain Yssac-la-Tourette	GALTIER Jean-Michel Beauregard-Vendon	GARRACHON Annie Les Ancizes-Comps	GAY Laetitia Beauregard-Vendon

GENDRE Martial Lisseuil	GEORGES Denis Beauregard-Vendon	GRIVOTTE Jean-Michel Combronde	HARDOUIN Frédéric Loubeyrat Procuration à M. Sébastien BLANC
LANGUILLE André Jozerand	LEFOUR Maryse Saint-Georges-de-Mons Procuration à M. Julien PERRIN	LESCURE Bernard Marcillat	MANUBY Didier Les Ancizes-Comps
MARTIN Roland Prompsat	MEGE Isabelle Les Ancizes-Comps	MUSELIER Jean-Pierre Saint-Myon	PERRET Delphine Combronde
PERRIN Julien Saint-Georges-de-Mons	PIEUCHOT-MONNET Chantal Saint-Pardoux Suppléante Mme Chantal BLOT- BOUCHE	POUZADOUX Jean-Paul Combronde	RAFFIER Christian Saint-Quintin-Sur-Sioule
RAYNAUD Dominique Saint-Georges-de-Mons	ROGUET François Saint-Rémy-de-Blot	ROUGIER Laetitia Châteauneuf-Les-Bains	SCHIETTEKATTE Charles Saint-Gal-sur-Sioule
SOUЛИER Gérard Vitrac Absent	VENEAULT Gérard Saint-Hilaire-La-Croix		